

TARIFS

Quotient CAF 56	30 min	1 heure	1 heure et +	2 heures et +
0 à 537	0.40 €	1.15 €	1.65 €	2.50 €
538 à 750	1.05 €	1.75 €	2.30 €	3.10 €
751 à 900	1.10 €	1.85 €	2.35 €	3.15 €
+ de 901	1.15 €	1.90 €	2.40 €	3.20 €

5 % de remise pour le 2ème enfant et 10% pour le 3ème enfant

Toute absence non justifiée (maladie...) sera facturée



santé
famille
retraite
services

Accueil Périscolaire de Pénestin



02 99 90 37 34



animation.cape@lafede.fr

L'accueil Périscolaire est déclaré en Accueil Collectif de Mineur auprès de la direction Départementale de la Cohésion Sociale du Morbihan (DDCS 56) et bénéficie de la prestation de services de la CAF 56



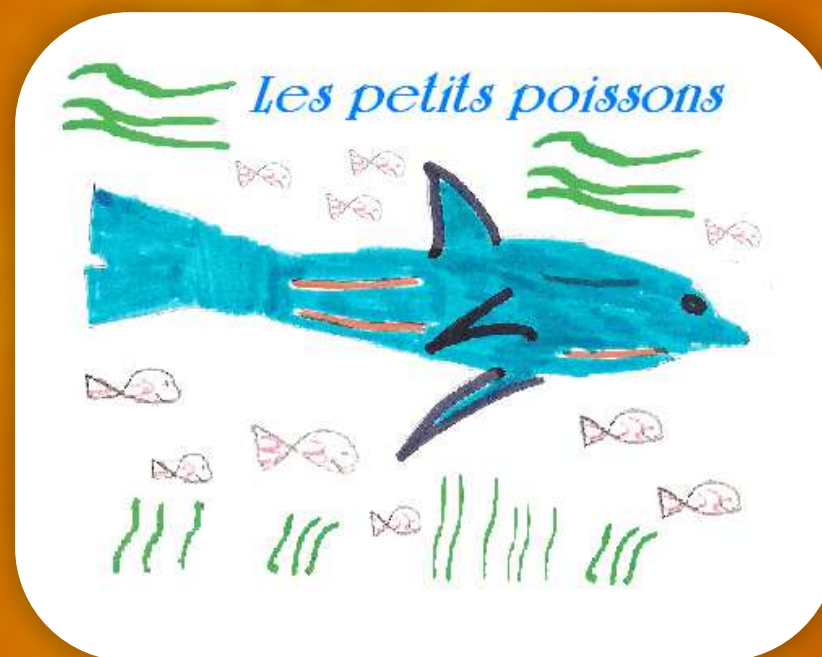
57 a Rue Jacques Prévert
56760 PENESTIN - 02.99.90.52.15



la fédé

2020/2021

ACCUEIL PERISCOLAIRE PÉNESTIN



www.lafede.fr
02.99.90.52.15



Une équipe diplômée et professionnelle

L'équipe intervenante sur l'accueil périscolaire est composée d'animateurs qualifiés de diplômes et formations reconnus par l'Etat, leur permettant d'encadrer, d'animer... auprès d'enfants, comme le précise la législation des Accueils Collectifs de Mineurs.

Marie BRUNELIERE - Directrice de l'accueil périscolaire
Responsable Enfance - La Fédé
B.E.A.T.E.P/ B.A.F.A / P.S.C 1/C.A.P Petite Enfance

Le fonctionnement

 **Jours d'ouverture** : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi en période scolaire

 **Heures d'ouverture** : 7h30 à 8h45 et 16h30 à 19h

 **Lieu d'accueil** : Accueil de Périscolaire
(à côté de la médiathèque)

 **Goûter** : un goûter collectif est organisé par l'accueil périscolaire tous les jours vers 16h50 (prix du goûter compris dans le tarif)

Matin : Vous déposez les enfants à l'accueil de loisirs et l'équipe d'animation accompagne les enfants à l'école.

Soir : l'équipe d'animation récupère les enfants à 16h30 à l'école. Vous devez venir les chercher à l'accueil de loisirs avant 19h.

Le Projet Pédagogique

SOCIALISATION ET CITOYENNETE

La socialisation de l'enfant se fait par la connaissance de l'autre : reconnaissance des différences et des similitudes. C'est aussi l'apprentissage des règles de vie nécessaires pour toute vie collective.

La citoyenneté pour l'enfant, c'est la possibilité d'agir sur son environnement, d'être acteur de ses projets, de participer démocratiquement à des échanges et à des négociations.

AUTONOMIE ET RESPONSABILITE

Autonomiser, responsabiliser, c'est mettre l'enfant en position d'agir au sein du collectif, et donc, par là, d'exister dans ce collectif puisqu'il sera partie prenante des décisions régissant la vie du groupe.

Il faut aussi être vigilant face aux situations où l'enfant se trouve en situation d'assisté. C'est en combattant cet assistanat qui engendre la dépendance, voire la soumission, que l'on arrive vers une plus grande autonomie de l'enfant.

LIBERTE INDIVIDUELLE ET VIE COLLECTIVE

C'est avec le respect de l'individu, la reconnaissance de son unicité et son droit à la différence que l'on fait la richesse d'un collectif. C'est pourquoi, l'enfant, avec son identité propre, son rythme de vie, et ses envies, aura toute sa place dans les activités et l'organisation de

Inscriptions

Les inscriptions se font à l'année (si vous connaissez vos besoins) ou au mois.

Il faut remplir une fiche d'inscription ou via le portail famille. Vous devez également remplir une fiche famille et une fiche de liaison sanitaire.

L'inscription a valeur « d'autorisation de transfert de garde ». A ce titre, elle vous engage à respecter vos choix d'inscription et donc de prévenir La Fédé en cas d'impossibilité majeure (maladie...) de votre enfant à se rendre à l'accueil périscolaire.

Le répondeur au 02 99 90 37 34, est disponible en cas d'urgence jusqu'à 16H.